

# La banque fédérale Andrei Mureșanu de Bistrița entre 1922 et 1940

VASILE DOBRESCU  
ADRIAN ONOFREIU

---

*Le mouvement coopératif en Roumanie de l'entre-deux-guerres était fondé sur toute une littérature de spécialité, qui définissait une doctrine économique associationniste d'orientation principalement agrarienne-paysanne.*

---

## **Vasile Dobrescu**

Professeur à l'Université Petru Maior à Târgu-Mureș. Auteur, entre autres, du vol. **Sistemul de credit românesc din Transilvania (1872-1918)** (Le Système de crédit roumain en Transylvanie, 1872-1918) (1999).

## **Adrian Onofreiu**

Auteur, entre autres, du vol. **Istoricul cooperăției de credit din județul Bistrița-Năsăud** (L'Histoire de la coopération de crédit dans le département de Bistrița-Năsăud) (2004).

**L**A FONDATION de la banque fédérale Andrei Mureșanu est la résultat de la propagande et des démarches législatives entreprises par le mouvement coopérative après 1918, ayant des antécédents dans les premières actions de la coopération roumaine de Transylvanie à l'époque du dualisme austro-hongrois. Peu de temps après la fondation de la première coopérative à Rășinari, en 1868, à Năsăud voyait le jour, en 1873, la Société de prêt et réserve Aurora, qui allait se transformer en une société commerciale bancaire, très influente dans la région.<sup>1</sup> Sous l'impulsion du coopératisme, dont les idées étaient largement diffusées dans la société roumaine avant la Première Guerre mondiale,<sup>2</sup> les élites locales fondèrent dans le pays de Năsăud neuf autres unités coopératives, dont surtout celles de Feldru (1878), Ilva Mare (1883),<sup>3</sup> Prundu Bârgăului (1885), Bistrița Bârgăului (1913). Comme les thèses de l'associationnisme, principalement économique, avaient été embrassées par les représentants de marque de l'intellectualité rou-

maine transylvaine,<sup>4</sup> ce n'est pas étonnant que, jusqu'en 1914, il y eût déjà 108 unités de coopération.<sup>5</sup> Leur activité sera partiellement coordonnée, à partir de 1914, par la Société fédérale *Înfrățirea* (L'Union), un forum tutélaire régional réunissant les coopératives subordonnées à la Réunion roumaine de l'Agriculture du comitat de Sibiu.

Le coopératisme roumain dans les provinces unies commença à se revigorer après 1918, suite à l'extension de la législation coopérative du Vieux Royaume de Roumanie et grâce à la conception et la mise en pratique de nouveaux actes normatifs, destinés à faciliter la diffusion des idées du coopératisme et la multiplication du nombre d'unités de coopération (notamment de crédit, et moins de consommation et valorisation des produits agricoles). Parmi les réglementations législatives adoptées pendant l'entre-deux-guerres, nous mentionnons surtout les lois de la coopération de 1920 et 1923, le Code de la coopération de 1928, et la loi de 1929, révisée dans les années 1935-1938.<sup>6</sup> Toutes ces réglementations, et surtout celles émises jusqu'en 1929, étaient plus favorables au processus d'extension, financement, coordination et contrôle. Elles permettaient la fondation des institutions centrales de spécialité (la Centrale des Banques populaires, la Centrale des Coopératives de Production, Consommation et Valorisation, la Banque centrale coopérative etc.), ainsi que des unités économiques zonales du type fédéral, constituées par l'association, soit des unités coopératives de crédit (les banques populaires, selon la dénomination de l'époque), soit des coopératives de consommation, production ou valorisation, mais admettaient aussi le fonctionnement des unions fédérales en tant qu'associations mixtes.

Le mouvement coopératif en Roumanie de l'entre-deux-guerres était fondé sur toute une littérature de spécialité,<sup>7</sup> qui définissait une doctrine économique associationniste d'orientation principalement agrarienne-paysanne ; la coopération était considérée non seulement comme un moyen d'émancipation et de développement économique des petits propriétaires, mais aussi comme une véritable panacée économique pour l'évolution ascendante de l'économie rurale, comme une troisième voie de développement entre le système capitaliste et le système socialiste.

Le processus de fondation d'unités coopératives en Transylvanie – tenu pour une action à valeur à la fois économique et nationale – s'accéléra après 1918, visant la réduction du décalage entre le système coopératif roumain et celui, de grand succès déjà, développé par les élites des Saxons et des Hongrois. L'initiative de constituer des unités coopératives et des unions fédérales coordinatrices revint à la Banque agraire de Cluj, par sa section coopérative, qui, jusqu'à la fin de 1920, détermina la constitution de 120 coopératives et, jusqu'en 1921, de cinq unions fédérales zonales. L'union fédérale Bistrița, fondée le 9 août 1921, devait grouper surtout les coopératives de consommation. Malgré le succès

dont elle a joui, concrétisé dans l'existence et le fonctionnement de 23 coopératives fédérales, elle fit faillite en 1930, après une série d'échecs d'ordre financier et administratif enregistrés à partir de 1927-1928. Le processus de liquidation fut confié à la Banque fédérale Andrei Mureșanu.<sup>8</sup>

La Banque fédérale Andrei Mureșanu fut fondée par la résolution de l'assemblée générale de constitution du 31 juillet 1922 (enregistrée au Tribunal de Bistrița le 22 octobre 1922<sup>9</sup>), en présence des représentants de neuf coopératives (banques populaires de crédit fondatrices), qui élirent à cette même occasion les organes directeurs (le Conseil d'administration et la Commission de censeurs). Elle ne concurrençait pas la Fédérale Bistrița, étant donné qu'elle tentait de stimuler et faciliter surtout les crédits accordés aux banques populaires déjà fondées ou en cours de fondation. C'est ce qui explique d'ailleurs l'acceptation de ses demandes de crédit par la Centrale des Banques populaires, avant même d'en devenir membre associé, en mars 1924.<sup>10</sup> Enthousiasmées par l'idée d'obtenir des crédits plus avantageux que ceux offerts par les banques commerciales, les élites rurales des départements de Năsăud et Someș s'impliquèrent dans le processus de fondation de banques populaires, réussissant, en 1923 déjà, à faire enregistrer six autres coopératives. Si 35 unités coopératives de crédit étaient associées à la Fédérale en 1925, en 1929 il y en avait déjà 58 (également distribuées entre les deux départements), avec 7 758 membres.<sup>11</sup> Comme la crise économique provoqua la liquidation ou la fusion de quelques coopératives, en 1932 la Fédérale n'enregistrait que 52 banques populaires et trois coopératives de consommation.<sup>12</sup> Après la conversion des dettes agricoles (en 1934) et grâce à un léger redressement financier, le nombre d'unités associées, notamment de consommation et valorisation, augmenta, pour parvenir en 1938 à 69 unités, dont 50 banques populaires. Si en 1929 les banques populaires de la Fédérale représentaient 11,24 %<sup>13</sup> du total des unités similaires de Transylvanie, en 1938 ce taux descendit à 9,7 %, <sup>14</sup> suite à la disparition de certaines d'entre elles et à l'augmentation du nombre de coopératives de consommation.

La Banque fédérale Andrei Mureșanu organisa son activité conformément aux stipulations statutaires adoptées en 1922 et modifiées en 1934. Les organes directeurs étaient l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, le Comité directeur et la Commission de censeurs. Les membres de l'Assemblée générale (convoqués une fois par an) étaient formés des représentants des unités coopératives associées, qu'elles désignaient en fonction du nombre de membres et de la capacité économique et financière de chaque coopérative. Les Assemblées générales extraordinaires étaient convoquées dans des cas exceptionnels, tels le changement du statut ou une situation économique critique. Les Assemblées générales approuvaient le rapport annuel, les bilans annuels de la Fédérale, le budget de recettes et dépenses pour la future année, le quantum du crédit

qu'elle pouvait engager aux institutions centrales coopératives ou à la Banque Nationale de la Roumanie, l'établissement des dommages-intérêts pour les crédits accordés ou les dépôts, l'élection (au besoin) de nouveaux membres dans le Conseil d'administration et la Commission de censeurs.

Le Conseil d'administration, organisme exécutif de l'Assemblée générale, était élu tous les trois ans. Il était formé de 5, 7, 9 et finalement 12 membres, élus par l'Assemblée générale, qui se réunissaient au moins une fois par trimestre. Entre 1922 et 1940, la Fédérale eut six présidents (avec l'archiprêtre Ioan Dologa, qui était aussi président de l'Assemblée constitutive) : Ion Constantin (1922-1925) ; le juriste Alexandru Pălăgieș (1925-1930) ; l'instituteur Nicolae Ianul (1930-1933) ; le comptable Pavel Molnar (1933-1934) ; le prêtre Petru Viman (1934-1936) et le prêtre Valeriu Carol Henciu (1936-1940). Les membres de la direction de la Fédérale, de même que ceux des unités coopératives associées, étaient choisis parmi la petite élite rurale (instituteurs, prêtres, paysans aisés) ou les fonctionnaires de l'administration locale (primaires, comptables, cassiers), qui, sans trop connaître l'administration coopérative, étaient animés par la volonté de promouvoir le mouvement associacionniste et trouver des solutions aux problèmes économiques et financiers. Cette situation est évoquée dans un rapport pour 1938, qui souligne que, à quelques exceptions près, les dirigeants et les fonctionnaires des coopératives associées à la Fédérale se sont montrés « à la hauteur de leur vocation » et que les unités coopératives « ne pourront se dispenser de leur concours », étant donné le manque de ressources financières et de personnel qualifié.<sup>15</sup>

Pour assurer la permanence des activités économiques, le Conseil d'administration désignait un Comité directeur, formé du président et du vice-président du Conseil, de un à deux membres et du directeur économique de la Fédérale. La Commission de censeurs était élue par l'Assemblée générale et devait, une fois par semestre, contrôler l'activité financière de la Fédérale et se prononcer sur la justesse des bilans annuels et des modalités de répartition du bénéfice net. Placé sous la coordination du président du conseil, le corps administratif de la Fédérale était au début formé d'un directeur et une secrétaire, pour que jusqu'en 1930 il compte aussi un comptable, un cassier et une dactylographe. La réduction des ressources financières conduisit, à partir de 1931, à la diminution du nombre du personnel (par exemple, une seule personne cumulait les fonctions de comptable et cassier). Si le poste de président de la Fédérale fut, au fil du temps, occupé par plusieurs personnes, en fonction de la volonté des membres de l'Assemblée générale ou pour cause de décès ou démission, celui de directeur économique ne changea pas de titulaire durant l'existence de la Fédérale (jusqu'au moment où elle allait chercher refuge en Roumanie, en 1940). C'est le fonctionnaire George Rusu, possesseur d'un certificat d'études secondaires commerciales, qui remplit

cette fonction, de même que celle de caissier-comptable à la Fédérale Bistrița (entre 1921 et 1924). Certains membres de la Fédérale Andrei Mureșanu étaient d'ailleurs simultanément membres du Conseil d'administration de la Fédérale Bistrița. Excepté le président, qui touchait un salaire de 500 lei par mois, les autres membres du Conseil d'administration n'étaient pas rémunérés, recevant en échange des jetons de présence, ainsi que des prix de travail en cas de réalisation de bénéfices. Les fonctionnaires de l'administration de la Fédérale touchaient des appointements mensuels, établis une fois par an en fonction des revenus généraux, ainsi que des prix de travail sur les bénéfiques nets. Ainsi, si le salaire du directeur économique était au début de 4 000 lei, il parvint en 1929-1931 à 9 000 lei, pour baisser progressivement jusqu'en 1938, lorsqu'il atteignit 5 500 à 6 000 lei.

**L**ES STATUTS de 1922 précisait que le but de la Fédérale était « de faciliter le crédit des coopératives associées », de même que toute opération de commission pour leur compte ; après les modifications statutaires de 1934, imposées par la crise économique, ils permettaient non seulement l'association de tout type de coopératives, mais également des opérations économiques supplémentaires, telles « l'organisation de l'approvisionnement et de la vente en commun [...] et toute autre opération susceptible de contribuer au développement et au progrès des coopératives associées ».<sup>16</sup> La firme devait garder seulement la dénomination de Fédérale, renonçant à celle de banque, élargir la sphère de son action dans les départements de Maramureș, Satu Mare, Sălaj et Cluj, et transférer son siège de Bistrița à Dej – actions qui restèrent malheureusement au niveau de statuts, malgré les propositions en ce sens, véhiculées dès 1930.

Les cercles coopératifs jouèrent un rôle particulier dans l'organisation de l'activité de la Fédérale et l'orientation du mouvement coopératif dans la région. Organisés entre 1928 et 1930, ils servirent au débat des questions posées par les nouvelles normes coopératives (le Code de la coopération de 1928 et la Loi de la coopération de 1929) ou des aspects économiques destinés à l'amélioration des opérations économiques. En 1928, par exemple, les questions discutées par les quatre cercles coopératifs portaient sur la correcte rédaction des bilans, l'intensification de la propagande coopérative, l'éventuelle constitution de coopératives de production et d'assurance du bétail. Les débats de l'année suivante visaient, outre des aspects liés à la mise en place de la Loi de la coopération de 1929 – exigeant la modification des statuts et l'encadrement des coopératives dans les barèmes de fonctionnement imposés par la loi –, des questions urgentes, telle l'éventuelle fusion de quelques banques populaires modestes du point de vue financier.<sup>17</sup> Bien que les projets en ce sens n'aient pas manqué, peu de fusions furent vraiment réalisées, le nombre de banques populaires enre-

gistrant une diminution légère jusqu'en 1940. Confrontées au manque de liquidités et à des possibilités réduites de récupérer les crédits accordés aux coopérateurs, à cause des calamités naturelles, les banques populaires sollicitaient dans ces cercles l'obtention de crédits supplémentaires par le biais de la Banque centrale coopérative.<sup>18</sup> Une autre proposition visait la fondation d'un bureau spécial auprès de la Fédérale, destiné à l'approvisionnement permanent des coopératives en marchandises.<sup>19</sup>

Un objectif majeur de la Fédérale Andrei Mureșanu était d'accorder des crédits, et elle réussit, durant les 18 ans de son existence, à satisfaire convenablement presque toutes les sollicitations, au moins de 1922 à 1929. Comme les effets de la crise économique se firent de plus en plus sentir après cette date, le manque de liquidités sur le marché financier créant un véritable blocage, les crédits sollicités par la Fédérale aux forums centraux coopératifs se limitèrent, jusqu'en 1937, au renouvellement de crédits plus anciens et, à quelques exceptions seulement, elle ouvrit de nouveaux crédits pour des activités économiques productives, de valorisation et d'approvisionnement.

Le premier crédit sollicité par la Fédérale à la Centrale des banques populaires fut engagé à la fin de 1922, en valeur de 500 000 lei, qui fut augmenté l'année suivante d'un nouveau crédit à compte courant de 1,4 millions de lei.<sup>20</sup> En 1924, la Fédérale fut créditée par des prêts successifs en valeur totale de 4 000 050 lei à 7 % d'intérêt.<sup>21</sup> Comme la Centrale avait au début conditionné l'ouverture de crédits à la Fédérale d'un maximum de 10 % d'intérêt perçu de la part des coopératives, la dernière, estimant que le niveau des intérêts était autorisé pour couvrir ses propres frais, sollicita l'augmentation raisonnable du niveau des intérêts. En 1924, la Fédérale reçut le droit de percevoir des intérêts pour les associés jusqu'au maximum 13 %. La croissance du niveau des intérêts aux crédits que les banques populaires engageaient par l'intermédiaire de la Fédérale fut généralement modérée, ne dépassant pas en moyenne le seuil de 14 %, entre 1924-1932, dans les conditions où les banques commerciales percevaient des intérêts qui allaient jusqu'à 24 %. Un rapport de la Fédérale pour 1938 estimait que la différence d'intérêts auraient rapporté aux paysans coopérateurs crédités environ 10 millions de lei.<sup>22</sup> À partir de 1929, les forums centraux coopératifs imposèrent aux Fédérales la réduction et le plafonnement des intérêts à environ 10 %, ne pouvant dépasser de plus de 1 % le taux d'intérêt établi à l'engagement du crédit. Durant les années de la crise économique et jusqu'en 1937, les sollicitations de crédit avancées par la Fédérale à la Banque centrale coopérative ou à la Banque Nationale de la Roumanie furent satisfaites dans une moindre mesure, en raison du blocage financier et des opérations déclenchées par la loi de la conversion des dettes agricoles de 1934. Le blocage des crédits entre 1930 et 1934 fut causé par l'impossibilité des coopérateurs débiteurs de rem-



bourser régulièrement les crédits engagés antérieurement, à cause de la diminution de leurs revenus (provenant de la vente de produits agricoles). La baisse du prix de ces produits fut dramatique sur le marché national par rapport aux prix de 1928, allant jusqu'à 25 % au blé, 20 % au maïs et 40 % à 50 % au bétail. Les crédits accordés en milieu rural étaient donc tombés dans un véritable cercle vicieux, au sens que les banques et les institutions centrales coopératives ne disposaient pas de ressources liquides suffisantes, alors que les débiteurs coopérateurs ruraux – en raison de revenus diminués – n'avaient plus les moyens d'acquitter les dettes engagées, devenues de plus en plus lourdes, suite au rajustement permanent des intérêts. D'autre part, en l'absence d'acheteurs disposés à acquérir les biens licités, la poursuite en justice des débiteurs insolvable s'avérait assez inefficace. Les lois des années 1932 et 1933, qui accordaient des moratoires au paiement des dettes des débiteurs ruraux n'eurent pas l'effet escompté. La Loi de conversion des dettes agricoles de 1934 réduisit à moitié les dettes des débiteurs agricoles possédant 10 hectares tout au plus, le reste du paiement pouvant être échelonné sur 17 ans, en deux annuités, à 3 % d'intérêt. Si cette mesure s'avéra salutaire pour les débiteurs agricoles, elle défavorisa en revanche les coopératives ou les Fédérales, dont les portefeuilles des actifs furent considérablement diminués, ainsi que le capital financier proprement dit. Le bilan de la Fédérale Andrei Mureșanu pour 1935 montre, par exemple, qu'après l'assainissement effectué, le volume des dettes converties s'élevait à 6 390 717 lei, soit plus de la moitié des crédits réescomptés cette année-là représentant environ 11,2 millions de lei.<sup>23</sup> Dans ces conditions, la Banque centrale coopérative ne fit, de 1932 à 1937, que réescompter des crédits anciens ou les soit-disant « crédits d'entretien », accordant dans une moindre mesure des crédits destinés à des activités agricoles productives.<sup>24</sup>

Cette situation imposa la réorientation des activités déroulées par la Fédérale Andrei Mureșanu vers des opérations économiques commerciales d'approvisionnement, pour lesquelles elle reçut, à partir de 1935, des crédits spéciaux de la part de la Centrale des coopératives de production, approvisionnement et valorisation agricoles (CECOPAVA), les activités de ce genre étant en 1938 reprises par l'Institut National de la Coopération. En 1936 et 1937, par exemple, les crédits destinés à l'approvisionnement en produits agricoles de la région ou à leur valorisation par les coopératives associées s'élevaient à environ cinq millions de lei pour chacun des deux ans. La réorganisation, sous le signe du dirigisme économique, du système de coopération, placé sous la direction de l'Institut National de la Coopération, et surtout sa consolidation financière, grâce à l'intervention directe de l'État et de la Banque Nationale de la Roumanie, permirent tant la réouverture normale des lignes de crédit vers la Fédérale que l'augmentation de leur volume. En janvier 1939, la Fédérale Andrei Mureșanu

sollicitait à l'Institut National de la Coopération un crédit d'escompte de 30 millions de lei par la Banque Nationale de la Roumanie.<sup>25</sup> Même si le volume de l'emprunt ne s'éleva pas à la valeur sollicitée, jusqu'à la fin de 1939 la Fédérale augmenta le total de ses actifs de 10 millions de lei par rapport à l'année antérieure.

Les activités commerciales d'approvisionnement et valorisation des produits agricoles avaient été initiées dès la fin 1927. Elles répondaient aux sollicitations de plusieurs coopératives associées d'acheter dans d'autres régions du pays du maïs destiné à l'alimentation des humains et du bétail, étant donné que dans les départements de Someș et Năsăud les récoltes avaient été compromises par la sécheresse, ce qui pouvaient conduire à des hausses des prix. L'opération en commission, créditée par la Centrale des Banques populaires, par l'intermédiaire de laquelle du maïs fut acheté à quelques Fédérales de Bessarabie, se concrétisa jusqu'au mois de novembre 1927 dans l'envoi de 376 814 kg de maïs à un prix de 4,50 à 4,60 lei par kg. Pour couvrir ses frais et les éventuelles pertes de distribution, la Fédérale proposa la vente du maïs à 5,60-5,70 lei/kg, estimant la valeur totale des transports du maïs à 2 036 823,20 lei.<sup>26</sup> La distribution du maïs aux paysans, par l'intermédiaire des 15 coopératives désignées, s'avéra extrêmement désordonnée, les retards impardonnables dans l'acquisition conduisant à des hausses du prix unitaire de jusqu'à 6 lei/kg.<sup>27</sup> D'autre part, le maïs était le plus souvent donné à crédit, sans qu'il y eût toujours un suivi précis des remboursements. En 1929, par exemple, la Fédérale sollicita aux coopératives de presser les débiteurs de payer aussitôt les 30 % sur la valeur du maïs acquis en 1927, sinon de porter plainte en justice.<sup>28</sup> L'acquisition du maïs par la Fédérale continua massivement en 1929, sous la coordination de quelques commissions départementales d'approvisionnement auprès des préfetures de Năsăud et Someș. Selon une estimation de février 1929, le département de Năsăud aurait eu besoin de 100 wagons de maïs de semence et alimentaire, pour lequel il sollicitait au Ministère de l'Agriculture un crédit de 8 millions de lei.<sup>29</sup> Étant donné la lenteur des transactions bureaucratiques, au moment où le ministère approuva le crédit, qui était de seulement deux millions de lei, la période des semailles avait déjà passé. La commission d'approvisionnement du département de Năsăud demanda donc que ce crédit fût distribué aux paysans sous forme de prêts. Cette sollicitation non seulement fut rejetée par la Centrale des Banques populaires, mais entre mai et septembre 1929 les deux départements furent envahis de grandes quantités de maïs, arrivées à un prix unitaire de 7,60/kg, ce qui détermina la Fédérale à en proposer la distribution au prix de 8,05-8,10 lei/kg.<sup>30</sup> La distribution fut cependant contrecarrée par les spéculateurs, qui baissèrent les prix pour cette céréale, et surtout par la chute des prix à tous les produits agricoles dès la fin 1929. Dans ces conditions, les coopératives se virent obligées de vendre une partie du maïs à des



prix inférieurs à ceux proposés au début, de sorte que la Fédérale rapporta en juillet 1930 une perte de 149 208 lei.<sup>31</sup>

Une autre opération commerciale en commission effectuée par la Fédérale fut l'approvisionnement des unités militaires de la région en farine et céréales (blé, avoine), en tant que mandataire des institutions coopératives centrales, qui avaient conclu des conventions spéciales avec le Ministère de la Guerre. La Fédérale engagea donc – de ses propres fonds, entre 1928 et 1931, et de crédits spéciaux assurés à CECOPAVA, à partir de 1935 – des achats de produits agricoles sur les marchés de Bistrița, Lechința, Dej ou autres centres commerciaux du pays, qu'elle devrait revendre aux unités militaires de la région. L'acquisition de produits agricoles chez les cultivateurs était généralement effectuée sur base de crédits cambiaires, que la Fédérale leur offrait jusqu'au moment où ils étaient transformés en numéraire, après l'encaissement des paiements acceptés par les manutentions militaires et exécutés par les administrations financières départementales. En mars 1929, par exemple, en échange du blé livré antérieurement, la Fédérale recevait, par ordre de paiement et virement, un montant de 2 020 000 lei, devant encore encaisser des ordres de paiement d'un million de lei de la part de l'Administration financière de Năsăud, qui était pour l'instant dans l'impossibilité de payer cette somme.<sup>32</sup> Pendant les années de crise économique, la Fédérale eut d'ailleurs des problèmes à récupérer les dettes des unités militaires, les administrations financières départementales ne disposant plus de fonds nécessaires pour payer les ordres de paiement émis par la Manutention militaire de Bistrița. Mise en difficulté, la Fédérale sollicite l'intervention du député Victor Moldovan auprès de la Banque Nationale de la Roumanie, en vue de l'acquittement des mandats de paiement émis par le Ministère de la Guerre.<sup>33</sup> L'insuccès de cette démarche l'obligea cependant à avertir le Corps VI de l'Armée de Cluj qu'elle allait cesser les opérations d'approvisionnement<sup>34</sup> et sollicite ensuite au Ministère de la Guerre, au début de 1932, de payer toutes les dettes antérieurement contractées par les unités militaires. Malgré ces désagréments financiers, la Fédérale continua à approvisionner l'armée après 1932, le budget de ce ministère constituant le garant du recouvrement des sommes dues par les unités militaires. Après la fondation de la CECOPAVA en 1935 – qui garantissait les acquisitions effectuées sur le compte de l'approvisionnement de l'armée par l'ouverture de lignes de crédits spéciaux ou supplémentaires destinés à la valorisation des produits agraires de la région – le ravitaillement de l'armée serait nettement meilleur, les revenus de la Fédérale permettant la réduction des déficits enregistrés par d'autres opérations économiques. Par exemple, en 1936 et 1937, la Fédérale avait fourni de la farine en valeur de plus de 2,9 millions de lei, et des fourrages pour les chevaux de plus de 1 200 000 lei, dont presque un million de lei à payer par les unités militaires. Pour liquider les litiges financiers résultant de

l'approvisionnement de l'armée, la CECOPAVA était prête à envoyer un délégué spécial auprès de chaque Fédérale qui enregistrait des déficits.<sup>35</sup> Elle accorda également des crédits importants pour l'acquisition de céréales destinés aux marchés de la région ou à l'exportation. En 1935, par exemple, les acquisitions de ce genre par des crédits à compte courant s'élevaient à plus de 4,1 millions de lei.<sup>36</sup>

En 1936, la Fédérale commença une autre opération commerciale, à la demande et avec l'appui de la Centrale des Coopératives de Consommation, action continuée par l'Institut National de la Coopération et visant l'approvisionnement des coopératives en coton pour les tissus. Comme l'affaire eut du succès, et pour répondre aux sollicitations des paysans coopérateurs, en septembre 1937 la Fédérale demanda à la Centrale une quantité de 16 300 paquets de coton de fabrication tchécoslovaque ou autrichienne.<sup>37</sup> Une vaste correspondance sur ce thème révèle que l'opération se déroulait bien. En 1937, la Fédérale demanda l'appui de la Centrale pour la construction d'un dépôt de coton, action réalisée en 1938.<sup>38</sup> La distribution du coton prit bientôt un grand essor, atteignant en 1939 la valeur de plus de 1,4 millions de lei.<sup>39</sup> En 1940, l'Institut National de la Coopération se vit obligé de réduire l'approvisionnement, la détérioration des relations commerciale suite au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale imposant la restriction des importations.

La Fédérale fut parallèlement impliquée dans l'achat et la vente du sulfate de cuivre destiné aux viticulteurs du département, à des prix raisonnables, mais à payer en numéraire.<sup>40</sup> Essayant de diversifier ses opérations commerciales et pour répondre aux sollicitations de certaines coopératives, en 1938 elle demanda à la Centrale des Coopératives de Consommation de créer des dépôts départementaux destinés à la vente des étoffes en régime de consignation, ainsi qu'à la distribution du sel.<sup>41</sup>

En janvier 1936, la Fédérale demanda l'appui de la Centrale de Consommation en vue de l'approvisionnement, par l'intermédiaire de la Coopérative forestière d'Ilva Mare, des ouvriers qui participaient à la construction de la voie ferrée entre Ilva Mare et Vatra Dornei.<sup>42</sup> En 1938, elle s'engagea de fournir à la Coopérative d'exploitation des forêts des gardes-frontières Regna d'importantes quantités de produits agricoles (maïs, fromage, lard etc.), par l'ouverture d'une ligne de crédit à compte courant et le paiement d'une avance de 20 % sur le prix des marchandises.<sup>43</sup> Voulant faciliter la valorisation des produits agricoles de la région – autres que céréales –, la Fédérale consulta en 1937 la Centrale de Consommation au sujet de l'acquisition de 100 wagons de pommes et 30 wagons d'oignon, destinés à la vente par les magasins de ses coopératives, à des prix convenables et avec une commission de 7 %.<sup>44</sup>

La vente d'outils agricoles (charrues, herses, semoirs), sur la proposition de la société commerciale Socomet, représentante des Usines de fer et des domaines de Reșița, constitua un chapitre à part dans l'activité commerciale de la Fédérale.

Démarrée avec succès en 1929, la vente de ces produits en régime de consignation allait se détériorer vers la fin de 1931, lorsqu'une partie des clients se retrouvèrent dans l'impossibilité d'acquitter les mensualités pour les biens achetés.<sup>45</sup> Compte tenu de la situation économique, la Fédérale, qui avait gagé l'achat d'outils, proposa l'atermoïement des débiteurs pour l'exécution de leurs engagements. La société Socomet rejeta cette solution et demanda à la Fédérale d'arrêter la vente des outils à crédit. Les deux partenaires cessèrent leur collaboration en 1936, la Fédérale étant sommée de rendre d'urgence les outils non-vendus.<sup>46</sup> Cette affaire sera reprise en 1938, à l'initiative de l'Institut National de la Coopération, la Fédérale proposant cette fois la vente à crédit échelonné en fonction de la valeur des outils, de même que l'ouverture d'une ligne de crédit spécial d'au moins 1,5 millions de lei, destiné au recouvrement de cette opération.<sup>47</sup>

Comme le volume des activités commerciales déroulées à travers ses unités associées, soient-elles banques populaires ou coopératives de consommation, était en pleine croissance, la direction de la Fédérale avait, dès 1935, proposé la construction d'un dépôt général de marchandises avec le siège à Dej. La Centrale ne donna son accord qu'en août 1937, mais se prononça pour l'emplacement de ce dépôt auprès de la Coopérative Plugarul de Dej – solution désapprouvée par la Fédérale, étant donné que la coopérative en cause n'avait ni le personnel qualifié nécessaire ni l'autorité de contrôler les ventes à travers les coopératives des deux départements.<sup>48</sup> La discussion fut reprise en 1938, lorsque l'Institut National de la Coopération soutenait la nécessité de fonder deux dépôts de marchandises à Bistrița et Dej.<sup>49</sup> Même si rien en ce sens ne fut tranché, au début de 1939 la Fédérale sollicitait déjà un crédit d'urgence de huit millions de lei destiné à l'exécution du projet.<sup>50</sup>

Le succès ou l'insuccès des opérations déroulées par la Fédérale A. Mureșanu entre 1922 et 1940 se refléta dans le volume des actifs des bilans annuels et, surtout, dans le portefeuille des bénéfices nets, comme expression du degré de l'efficacité économique-financière – ces résultats étant cependant, de manière directe ou indirecte, fort influencés par la situation économique de la Roumanie dans l'entre-deux-guerres. Ainsi, jusqu'en 1930, lorsque les effets de la crise économique commencèrent à se faire sentir, les actifs de même que les bénéfices de la Fédérale enregistrèrent une hausse continue (la valeur des actifs étant de 16 959 500 lei et celle du bénéfice net de 174 259,59 lei).<sup>51</sup> En 1931, en dépit d'une croissance brusque des actifs à plus de 25 millions, la Fédérale enregistra une première perte de 190 760 lei.<sup>52</sup> Les actifs ne baisseront que légèrement jusqu'en 1937, en raison surtout du réescompte des dettes anciennes, mais la Fédérale enregistra des pertes répétées de valeurs (inférieures tout de même à celles de 1931). Ce n'est qu'à la fin de 1938 qu'elle fit un bénéfice de 66 294 lei, à un volume des actifs de 19 297 695 lei.<sup>53</sup> L'année suivante, à un actif de 29 638 069 lei, la Fédérale obtenait un bénéfice modeste de seulement 20 506

lei,<sup>54</sup> avec une éventuelle croissance en perspective, étant donné qu'un volume important de crédits engagés attendait à fructifier. Le Diktat de Vienne du 30 août 1940 eut malheureusement pour conséquence la restriction des activités économiques de la Fédérale et la disparition d'une unité coopérative, la direction de la Fédérale étant obligée, en novembre 1940, de s'affilier à la future Centrale des Coopératives roumaines de la Transylvanie du Nord, Plugarul, qui allait être fondée en décembre 1940.<sup>55</sup>

CETTE PRÉSENTATION succincte de l'évolution financière-économique de la Fédérale Andrei Mureșanu fait naturellement naître des points d'interrogation quant au succès ou à l'insuccès de la coopération qu'elle a coordonnée dans les départements de Năsăud et Someș.<sup>56</sup> Les réponses à ces questions sont partiellement à retrouver dans les synthèses que les dirigeants de cette société avaient rédigées dans les années 1938 et 1939,<sup>57</sup> concernant l'état des coopératives associées et les perspectives de développement du mouvement coopératif dans la région. Reflètent un équilibre optimiste, les données et les solutions offertes dans ces rapports signalaient tant les moments propices que ceux dramatiques, issus de la crise économique et ayant surtout affecté les banques populaires. Les auteurs remarquaient que la situation financière de la coopération de crédit s'était stabilisée à la fin de la période cible et que la réouverture des lignes de crédits en avait relancé l'activité. Ils insistaient sur la réorientation de la coopération vers des unités coopératives d'approvisionnement, valorisation et production agricole, censées représenter à l'avenir « le véritable mouvement coopératif », et proposaient la réorganisation des coopératives de consommation ou la fondation de coopératives de production spécialisées en produits laitiers ou exploitation forestière. Bénéficiant de pareilles mesures et d'un contrôle financier régulier, les unités coopératives étaient, aux yeux des dirigeants de la Fédérale, capables de satisfaire les moindres nécessités économiques des habitants de la région, alors que grâce aux bénéfices réalisés elles pouvaient étendre et même généraliser le mouvement coopératif dans tous les villages des deux départements. Les effets bénéfiques du mouvement coopératif se concrétisèrent surtout dans la facilitation des crédits accordés aux paysans, action qui réduisit ou même liquida les phénomènes et les effets désastreux de l'usure, et la stimulation du processus de modernisation des propriétés rurales par l'acquisition d'outils agricoles, bétail, graines sélectionnées etc. Les opérations d'approvisionnement en produits de première nécessité en milieu rural éliminèrent, d'autre part, les actions spéculatives des marchands, ce qui eut d'heureuses conséquences sur les revenus des paysans.



## Notes

1. Nicolae Drăganu, *Monografia societății de împrumut și păstrare Aurora din Năsăud (1873-1923)*, Cluj, 1924.
2. Vasile Dobrescu, *Elita românească în lumea satului transilvan, 1867-1918*, Târgu-Mureș, 1996, p. 120-156.
3. Adrian Onofreiu, *Istoricul cooperației de credit din județul Bistrița-Năsăud*, Bistrița, 2004, p. 46-49.
4. Liviu Maior, « Asociaționismul transilvănean și modernizarea societății românești (sfârșitul secolului XIX, începutul secolului XX) », in *Schimbare și devenire în istoria României*, coord. Ioan Bolovan et Sorina-Paula Bolovan, Cluj-Napoca, 2008, p. 89-102.
5. Gheorghe Dragoș, *Cooperația în Ardeal, istoric, situația actuală și perspective*, Bucurest, 1933, p. 84.
6. Paul Emanoil Barbu, *Din istoria cooperației de consum și de credit din România*, Bucurest, 2000, p. 7-70.
7. Parmi les ouvrages portant sur le mouvement coopératif, nous mentionnons *Problemele cooperației române*, Bucurest, 1925 ; Virgil Madgearu et Gromoslav Mladenatz, *Reforma cooperației*, Bucurest, 1925 ; Nicolae Ghiulea, *Cooperația. Faptă. Idee. Doctrină*, Cluj, 1927 ; Ion Răducanu, *Noua organizare a cooperației*, Bucurest, 1929 ; Gromoslav Mladenatz, *Istoria gândirii cooperative*, Bucurest, 1935 ; id., *Cooperația în economia agricolă*, Bucurest, 1935 ; *Organizarea creditului agricol în România*, Iași, 1938 ; A. G. Galan, *Ce este cooperația ? Gândirea și sistemele cooperative în România*, Bucurest, 1938 ; Ion Mihalache, M. Gormsen et Ion Răducanu, *Problema cooperației române*, Bucurest, 1940 ; Victor Jinga, *Dinamica economiei cooperatiste*, Bucurest, 1941.
8. Onofreiu, p. 74.
9. Archives Nationales, Direction départementale Bistrița-Năsăud (dorénavant ANDDB-N), fonds *Primăria orașului Bistrița*, doss. n° 76/1923, f. 1.
10. ANDDB-N, fonds *Ion Costan*, rég. inv. n° 26/1, f. 24.
11. Barbu, p. 270.
12. ANDDB-N, fonds *Banca Federală « Andrei Mureșeanu »* (dorénavant BEAM), doss. n° 79/1938-1940, f. 132.
13. Barbu, p. 269.
14. Victor Jinga, *Probleme fundamentale ale Transilvaniei*, Brașov, 1995, p. 628.
15. ANDDB-N, BEAM, doss. n° 43/1930-1940, f. 12.
16. ANDDB-N, fonds *Ion Costan*, rég. inv. n° 26/1, f. 62.
17. ANDDB-N, BEAM, doss. n° 21/1928-1930, f. 34.
18. *Ibid.*, f. 32.
19. *Ibid.*, f. 36.
20. *Ibid.*, doss. n° 1/1922-1924, f. 145.
21. *Ibid.*, f. 168, 176.
22. *Ibid.*, doss. n° 43/1938-1940, f. 80.
23. *Ibid.*, doss. n° 63/1931-1935, f. 71.

24. *Ibid.*, f. 71 ; doss. n° 79/1938-1940, f. 54.
25. ANDDB-N, fonds *Ion Costan*, rég. inv. n° 26/2, f. 29.
26. ANDDB-N, *BEAM*, doss. n° 15/1927-1930, f. 6.
27. *Ibid.*, doss. n° 16/1927-1929, f. 93, 103, 107, 117.
28. *Ibid.*, f. 203-204.
29. *Ibid.*, doss. n° 33/1929-1931, f. 7.
30. *Ibid.*, f. 25.
31. *Ibid.*, f. 87.
32. *Ibid.*, doss. n° 25/1928-1929, f. 15.
33. *Ibid.*, doss. n° 41/1930-1939, f. 32.
34. *Ibid.*, doss. n° 45/1930-1939, f. 28.
35. *Ibid.*, doss. n° 75/1937-1938, f. 1.
36. *Ibid.*, doss. n° 63/1930-1939, f. 71.
37. *Ibid.*, doss. n° 66/1935-1938, f. 35.
38. *Ibid.*, f. 71.
39. *Ibid.*, doss. n° 73/1935-1940, f. 71-74.
40. *Ibid.*, doss. n° 66/1935-1938, f. 22.
41. *Ibid.*, f. 111, 112.
42. *Ibid.*, f. 24.
43. *Ibid.*, doss. n° 75/1937-1938, f. 9.
44. *Ibid.*, doss. n° 66/1935-1938, f. 42-43.
45. *Ibid.*, doss. n° 36/1929-1937, f. 1, 35-37, 44, 72.
46. *Ibid.*, f. 136.
47. *Ibid.*, doss. n° 83/1938-1940, f. 23, 30, 43.
48. *Ibid.*, doss. n° 66/1935-1938, f. 20, 32, 37.
49. *Ibid.*, doss. n° 50/1931-1939, f. 9, 149.
50. ANDDB-N, fonds *Ion Costan*, rég. inv. n° 26/2, f. 29.
51. *Ibid.*, rég. inv. n° 26/1, f. 46.
52. ANDDB-N, *BEAM*, doss. n° 63/1931-1935, f. 19.
53. *Ibid.*, doss. n° 78/1938-1940, f. 104.
54. ANDDB-N, fonds *Ion Costan*, rég. inv. n° 27, f. 62.
55. Onofreiu, p. 110-113.
56. Pour expliquer en quelque sorte la présence un peu curieuse de la Fédérale dans les deux départements, Năsăud et Someș, nous mentionnons que leur territoire avait une structure tout à fait différente de celle actuelle ; le département de Someș comprenait aussi la zone de Beclean, alors que le département de Năsăud n'incluait pas la zone de plaine, qui lui sera rattachée plus tard. Voir *Împărțirea administrativă a teritoriului României*, 1926 – pour la situation pendant l'entre-deux-guerres ; Ioan Bâca et Adrian Onofreiu, « Evoluția administrativ-teritorială a județului Bistrița-Năsăud », *Revista Bistriței* (Bistrița), XX, 2006, p. 349-369.
57. ANDDB-N, *BEAM*, doss. n° 43/1930-1940, f. 70-80; doss. n° 79/1938-1940, f. 206-209.



**Abstract**

From the History of Andrei Mureșanu Federal Bank of Bistrița  
between 1922 and 1940

The bank in question—established during the revival of the Romanian cooperative sector after 1918, in keeping with the associational agrarian economic doctrine seen as a means of emancipation and a possible salvation for the small farmers—operated with many associated cooperative units (popular banks) offering credit, retail, production, or marketing services. During the period under discussion, the cooperative movement in the counties of Năsăud and Someș made loans available to the peasants and stimulated the modernization of the rural environment, limiting the activities of usurers and dishonest merchants.

**Keywords**

cooperation, banks, cooperatives, crediting, Transylvania, interwar period